



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

copie AS

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE L'INTEGRATION,
DE L'IDENTITE NATIONALE ET DU CODEVELOPPEMENT

Pour suivi VP - MS - MA - FC Date de réception
24 SEP. 2007
Pour information Chrono Ministère

Le Ministre

Réf : JL-BO

Paris, le 19 SEP. 2007

Monsieur le Directeur général,

Par un courrier du 20 août dernier, vous avez transmis à mon cabinet une note d'information de Forum Réfugiés intitulée « Le renvoi des demandeurs d'asile tchéchènes en Pologne ». En conclusion de ce document, vous préconisez que la France applique la clause de souveraineté prévue par le règlement Dublin II afin que les demandeurs d'asile tchéchènes ne soient pas renvoyés vers la Pologne où ils encourraient le risque d'une réadmission vers la Russie via l'Ukraine.

J'ai l'honneur de vous informer que, dans le discours que j'ai tenu devant les préfets le 10 juillet dernier, j'ai attiré leur attention sur le cas particulier des ressortissants tchéchènes qui demandent l'asile en France, alors même qu'ils auraient préalablement séjourné dans un autre Etat membre de l'Union européenne, qui est souvent la Pologne. J'ai clairement indiqué qu'une réadmission vers la Pologne au titre du règlement de Dublin n'était pas souhaitable à ce stade et qu'il convenait de privilégier, dans cette hypothèse, la délivrance d'une autorisation provisoire de séjour permettant à ces personnes de demander l'asile auprès de l'OFPRA.

Tels sont les éléments que je tenais à vous communiquer.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Brice Hortefeux

Brice HORTEFEUX

Monsieur Olivier BRACHET
Directeur Général de Forum Réfugiés
BP 1054
69612 VILLEURBANNE